

Les relations OTAN-Russie : rétrospective

C'est en 1990 que l'Alliance entreprend de s'ouvrir à la Russie. Au cours des vingt années suivantes, elle lui proposera toute une série d'initiatives de partenariat et d'activités de coopération pratique sans précédent. En mars 2014, l'OTAN suspend la coopération pratique avec la Russie suite à l'agression russe contre l'Ukraine. Toutefois, les canaux du dialogue politique et de la communication entre militaires restent ouverts. La présente fiche d'information relate les grandes étapes des relations OTAN-Russie.

2014 – 2015 : Réponse à la crise ukrainienne

Lors d'une réunion d'urgence organisée le 2 mars 2014 suite à l'agression russe contre l'Ukraine, le Conseil de l'Atlantique Nord juge que l'action militaire menée par la Russie « est une violation du droit international et contrevient aux principes du Conseil OTAN-Russie et du Partenariat pour la paix ». Le 5 mars 2014, le Conseil OTAN-Russie se réunit pour discuter de la crise, mais la Russie intensifie encore son agression contre l'Ukraine. En réaction, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident en avril 2014 de suspendre toute coopération civile et militaire pratique avec la Russie. Toutefois, les canaux du dialogue politique et de la communication entre militaires restent ouverts.

La coopération reste suspendue, et la Russie continue de déstabiliser l'Ukraine en fournissant aux forces séparatistes dans l'est du pays des équipements, des armes et des moyens de commandement et de contrôle.

Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN examinent l'action de la Russie en Syrie à leur réunion du 8 octobre 2015. Le secrétaire général de l'OTAN, M. Jens Stoltenberg, demande à la Russie de jouer un rôle constructif dans la lutte contre l'État islamique en Iraq et au Levant.

2010 – 2014 : Vers une nouvelle phase de coopération

Lorsque le Conseil OTAN-Russie se réunit dans le cadre du sommet de Lisbonne en novembre 2010 (voir le texte de la déclaration), les dirigeants des pays de l'OTAN et le président Dmitri Medvedev conviennent de lancer « une nouvelle phase de coopération vers un véritable partenariat stratégique » sur la base des buts et des principes énoncés dans l'Acte fondateur OTAN-Russie et dans la Déclaration de Rome.

L'OTAN tient son engagement concernant la coopération. L'Alliance invite la Russie à examiner avec elle les possibilités de relier les systèmes de défense antimissile. L'OTAN et la Russie conviennent de renforcer la coopération contre le terrorisme et contre la piraterie.

Au cours des années qui suivent, l'OTAN et la Russie fournissent ensemble un soutien à la flotte d'hélicoptères de l'armée afghane, organisent des exercices conjoints de lutte contre la piraterie et de sauvetage des équipages de sous-marins, procèdent à l'élimination de munitions obsolètes en Russie et étudient la possibilité d'une mission militaire conjointe pour aider à détruire les armes chimiques syriennes en 2013 et début 2014.

2008 : La crise géorgienne

Les pays de l'OTAN estiment que l'action militaire menée par la Russie en Géorgie « est disproportionnée et n'est pas conforme à son rôle de maintien de la paix ni compatible avec les principes de règlement pacifique des conflits énoncés dans l'Acte final d'Helsinki, l'Acte fondateur OTAN-Russie et la Déclaration de Rome ».

Au sommet de l'OTAN tenu à Strasbourg-Kehl le 4 avril 2009, les dirigeants des pays de l'OTAN réaffirment leurs désaccords avec la Russie au sujet de la Géorgie, mais décident de reprendre la coopération pratique et politique. Ils se disent également prêts à faire du Conseil OTAN-Russie un instrument de coopération plus efficace.

2002 – 2008 : Coopération dans le cadre du Conseil OTAN-Russie

Le 28 mai 2002, les dirigeants des pays de l'OTAN et le président Vladimir Poutine, réunis à Rome, signent une déclaration intitulée « Les relations OTAN-Russie : une qualité nouvelle » et créent le Conseil OTAN-Russie (COR) en tant qu'organe où les membres traitent d'égal à égal et prennent des décisions par consensus. Aucun autre partenaire ne s'est vu offrir un tel partenariat privilégié. L'OTAN et la Russie ouvrent ainsi une nouvelle page dans leurs relations afin de « renforcer [leur] aptitude à œuvrer ensemble dans des domaines d'intérêt commun et à lutter ensemble contre les menaces et les risques communs pesant sur [leur] sécurité ».

Le COR renforce également la coopération dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, la gestion de crise, la maîtrise des armements et la défense contre les missiles de théâtre. L'OTAN et la Russie coopèrent aussi pour fournir un soutien à la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan. Parmi les activités de coopération figurent la mise à disposition par la Russie d'itinéraires de transit pour la FIAS, la formation de policiers et de douaniers de la région à la lutte antidrogue et le soutien à la flotte d'hélicoptères de l'armée afghane.

1997 : L'Acte fondateur OTAN-Russie

Le 27 mai 1997, les dirigeants des pays de l'OTAN et le président Boris Eltsine signent l'Acte fondateur OTAN-Russie, par lequel ils expriment leur détermination à « construire ensemble une paix durable et ouverte à tous dans la région euro-atlantique, reposant sur les principes de la démocratie et de la sécurité coopérative ».

Le texte prévoit une coopération dans divers domaines, notamment le maintien de la paix, la maîtrise des armements, la lutte contre le terrorisme et contre le trafic de stupéfiants et la défense contre les missiles de théâtre.

Dans l'Acte fondateur, l'OTAN et la Russie conviennent de fonder leur coopération sur les principes que sont les droits de l'homme et les libertés civiles, de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force l'une contre l'autre ainsi que contre tout autre État, de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les États et leur droit inhérent de choisir les moyens d'assurer leur sécurité, de prévenir les conflits et de régler les différends par des moyens pacifiques.



1994 : Le Partenariat pour la paix

En juin 1994, la Russie est le premier pays à adhérer au Partenariat pour la paix (PPP), qui est un programme OTAN de coopération bilatérale pratique entre les pays membres de l'Organisation et les pays partenaires.

La déclaration du sommet de Bruxelles énonce les buts du Partenariat pour la paix, à savoir étendre et intensifier la coopération politique et militaire en Europe, accroître la stabilité, diminuer les menaces pour la paix et contribuer au renforcement des relations en « encourageant l'esprit de coopération pratique et l'attachement aux principes démocratiques qui étayent [l'] Alliance ».

1990 : Sommet de Londres – « Ne plus être des adversaires »

Les 5 et 6 juillet 1990, les pays de l'OTAN réunis au sommet à Londres proposent aux pays faisant alors partie du Pacte de Varsovie une déclaration commune dans laquelle ils proclament :

« ne plus être des adversaires et réaffirme[nt] [leur] volonté de [s']abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État ».

C'est dans cet esprit que l'Alliance invite le président Mikhaïl Gorbatchev et les représentants des pays d'Europe centrale et orientale à s'adresser au Conseil de l'Atlantique Nord.

La déclaration de Londres met l'accent sur la nécessité de conclure des accords sur la maîtrise des armements et de réduire la dépendance à l'égard des armes nucléaires après le retrait total des forces soviétiques des pays d'Europe centrale et orientale. La déclaration exprime la détermination des pays de l'OTAN à amorcer une profonde transformation et à travailler de concert avec tous les pays d'Europe afin de créer un état de paix durable sur ce continent.

Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias – Centre d'opérations médias (MOC)

Tél. : +32(0)2 707 1010/1002

E-mail : mailbox.moc@hq.nato.int

www.nato.int